



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

le Mans, le **24 FEV. 2023**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du**

**Objet de l'arrêté**

**Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe (CDPENAF)**

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 112-1-1 et D. 112-1-11
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 3 à 15 ;
- VU** le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment ses articles 1 et 4 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 portant constitution de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe ;
- VU** la demande de retrait en date du 8 juin 2022 de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe ;
- VU** la proposition de la Ligue de protection des oiseaux de la Sarthe en date du 2 février 2023, d'un représentant titulaire et suppléant, au titre d'une association agréée pour la protection de l'environnement, en substitution de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe, en tant que membre de la CDPENAF ;
- VU** le changement de nom de l'association Sarthe nature environnement devenue France nature environnement de la Sarthe ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

## A R R Ê T E

**Article 1** : l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe est modifié dans son article 4 comme suit :

Au titre d'association agréée pour la protection de l'environnement, sont nommés les membres de la CDPENAF :

**Titulaire** : Monsieur Jacky MELOCCO, président de la Ligue de protection des oiseaux de la Sarthe,

**Suppléant** : Monsieur Frédéric LECUREUR, directeur de la Ligue de protection des oiseaux de la Sarthe.

**Titulaire** : Monsieur Jean-Christophe GAVALLET, président de France nature environnement de la Sarthe,

**Suppléant** : Monsieur Jean HENAFF, vice-président de France nature environnement de la Sarthe.

**Article 2** : Les autres articles sont inchangés.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

  
Emmanuel AUBRY

*le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24211 - 44041 Nantes Cedex . Le tribunal administratif de Nantes pourra également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « telerecours citoyens » à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*